

Mairie de Prissé

75 rue de la Mairie

71960 PRISSÉ

Tel. 03.85.37.80.08

secretariat@mairie-prisse.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX et le MARDI 7 juillet à 20 heures 00,

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Prissé, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de M. DESROCHES Pierre, Maire.

Date de la convocation : 30 juin 2026

Secrétaire de séance : M. LOTROUS Arthur

Présents : MM. DESROCHES Pierre, DEWERDT André, SEY Jean-Jacques, ANDRÉ Frédéric, COGNARD Jean-Yves, FAVIER Jacques, LOTROUS Arthur, POUILLAT Grégory.

Mmes FELIX Christine, JACOB Béatrice, JANOT Sandra, BERLAND Marlène, BOIREAU Carine, BONNETAIN Nathalie, KÖHLER Valentine, LEMOIGNE Christine, MAZILLE Marylène.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : /

Absente avec Procuration : M. JANDEAU Hubert ayant donné pouvoir à Mme FELIX Christine, M. CORTAMBERT Pascal ayant donné pouvoir à M. COGNARD Jean-Yves

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

À 19 H 30, en amont de cette séance, présentation de la programmation théâtrale pour la saison 2027-2028, par Mme Virginie LONCHAMP, directrice du théâtre de Mâcon.

À 20 H 00, Séance du conseil municipal :

Après avoir désigné le secrétaire de séance, adopté à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance, et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjoints et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Le Maire, le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Contentieux devant le tribunal administratif – autorisation d'ester en justice

CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

M. Le Maire informe avoir eu connaissance récemment qu'une requête introductive d'instance en annulation pour excès de pouvoir a été déposée par l'EURL Le Cabanon le 21 juillet 2025 sur le site Télérecours. Cette instance a été enregistrée sous numéro 2502692-1. Le motif qui fonde cette requête est une demande d'annulation du refus d'occupation précaire pris le 21/05/2025 par la commune de Prissé pour permettre l'installation saisonnière d'un conteneur exploité par la société le Cabanon, destiné à la vente de fruits et légumes, sur la parcelle privée cadastrée AH 129 appartenant à M. Bouillard et située 25, Chemin de la Terre au Cluseau à Prissé.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1), le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de DIJON, dans la requête n° 2502692.
- charge M. le Maire de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la finalisation du dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX FUTURS

- Rénovation énergétique de la salle des fêtes

M. Le Maire rappelle que ces travaux ont pour objectif de réduire notre empreinte environnementale en alignant le bâtiment sur les objectifs du décret Tertiaire (40 % de baisse des consommations d'ici 2030), et de moderniser cette salle en améliorant sa fonctionnalité et son attractivité. L'Agence Technique Départementale (ATD) est notre assistant à maîtrise d'ouvrage pour la définition de ces travaux. Selon une première estimation financière de l'ATD, le coût total de l'opération s'élèverait à 1 595 000 € HT (Hors aléas (désamiantage ponctuel, reprises structurelles non prévues). Au vu de ces montants, le conseil, lors de sa séance du 3 février 2026, avait décidé de réaliser un diagnostic de la structure pour connaître le champ des possibles, notamment la suppression de deux poteaux afin de ramener la scène au centre. Quatre cabinets ont donc été consultés mais une seule offre a été reçue. Après analyse par l'ATD, l'offre du bureau d'étude LMS Concept a été retenue, pour un montant de 8 880 € TTC. Ce diagnostic doit être réalisé courant juillet 2026. Ce dossier pourra ensuite être repris au vu de ses conclusions.

- Aménagement de la Place de l'Artisanat

Suite à la démolition de l'ancienne menuiserie en centre bourg, un aménagement provisoire a été réalisé. Face à la nécessité de s'adapter au changement climatique, il sera nécessaire de privilégier des solutions basées sur la nature (végétaux adaptés, sols perméables, etc.), en incluant un peu de végétal pour réduire la chaleur. Le Maire propose de solliciter l'Agence Technique Départementale pour la réalisation d'une pré-étude. Le conseil donne son accord.

- Solarisation du parking de la salle des sports

M. Le Maire rappelle que le parking de la salle des sports de Prissé, d'une surface d'environ 3 700 m², est soumis à l'obligation légale de solarisation des parkings de plus de 1 500 m² d'ici le 1er juillet 2028 (article L. 171-4 du Code de la construction et de l'habitation). Cette obligation impose de couvrir au moins 35 % de la surface du parking par des ombrières photovoltaïques, soit 648 m² dans le cas présent. Il présente ensuite plusieurs scénarios étudiés par la SEM Saône-et-Loire Énergies Renouvelables (SELER) en collaboration avec le SYDESL, afin de répondre à cette exigence tout en optimisant les retombées économiques et environnementales.

La solution minimale réglementaire est l'installation d'un portique sur la longueur côté coopérative agricole (Puissance installée de 160 kWc et Production annuelle de 192 000 kWh, équivalent à la consommation de 80 habitants). L'investissement est estimé à 210 000 €, et devra être porté par la commune en direct (peu adapté à un tiers investisseur en raison de la faible puissance). D'autres scénarios nécessitant l'installation de plusieurs portiques afin de générer une plus forte puissance et production sont présentés et peuvent être portés par un tiers investisseur, tel que SUNSELER, co-entreprise de la SEM SELER.

M. Le Maire rappelle qu'il est également possible d'opter pour une solution alternative consistant à planter des arbres pour atteindre les 35 % d'ombrage requis par la réglementation, sans installation de panneaux photovoltaïques. Il précise que, quelle que soit la solution retenue, il est impératif de conserver le même nombre de places de stationnement.

Mme Bonnetain regrette l'aspect visuel négatif de ces projets et l'absence de retour sur cette société, relativement jeune. Elle suggère une possible solution mixte combinant l'installation d'ombrières photovoltaïques sur une partie du parking (pour répondre à l'obligation légale et produire de l'énergie), et la plantation d'arbres sur les zones non couvertes par les panneaux (pour renforcer la sécurité avec les cheminements piétons, l'aspect paysager et améliorer le confort thermique). Ce dossier sera étudié par la commission Développement Durable en tenant compte des contraintes réglementaires, budgétaires et environnementales.

- Projet d'un générateur photovoltaïque au lieu-dit « La Blanchette »

M. le Maire rappelle que le projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Blanchette », initialement porté par Kronosolar, a été abandonné après l'échéance non renouvelée de la promesse de bail, suite aux nombreuses difficultés administratives. Il rappelle avoir des contacts avec M. Pereyron, référent au SYDESL qui nous assiste pour la reprise de ce dossier. Le Maire propose que ce projet soit relancé dès à présent mais sous une forme plus collective avec la Viticulture, la Chambre d'Agriculture, l'Etat et le Grand site, pour une combinaison d'agrivoltaïque et/ou photovoltaïque. Ce projet ne pourra être porté par la commune financièrement et devra être confié à un investisseur.

- Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) à prévoir à moyen terme pour se mettre en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé depuis le 25 août 2025 (délai de 3 ans), mais également avec

le 3^{ème} programme local de l'habitat (PLH) en cours de construction. En l'absence de compatibilité dans le délai, les autorisations d'urbanisme délivrées par la commune pourraient être fragilisées.

TRAVAUX EN COURS

- Voirie 2026

M. Le Maire de la commune de Prissé rappelle qu'une procédure adaptée de mise en concurrence a été lancée le 22 mai 2026 sur la plateforme dématérialisée ARNIA, pour les travaux de voirie 2026. Il présente ensuite le rapport d'analyse des 7 offres reçues, établi par le maître d'œuvre le 25 juin 2026. Par décision n° 2026-01, il indique avoir attribué, sur délégation du conseil, ce marché à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est - 71260 Senozan, pour un montant de 33 693 euros hors taxes. Le délai d'exécution est fixé à une semaine, hors période de ressuyage des enrobés. M. Sey précise qu'une première réunion de programmation avec l'entreprise est prévue le 8 juillet 2026.

- Travaux d'aménagements sécuritaires, paysagers et réfection du chemin de la Terre au Cluseau avec création d'un cheminement doux

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion de programmation a eu lieu en Mairie avec le cabinet d'études INGEPRO, Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) et le SYDESL le 23 juin dernier. Il présente ensuite l'échéancier prévisionnel établi lors de cette rencontre :

- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécommunication par le SYDESL en septembre 2026
- Travaux sur le réseau d'eau pluviale par Mâconnais Beaujolais Agglomération dans le prolongement de ceux du SYDESL
- Lancement et finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) en septembre 2026
- Réception des offres fixée au 12 novembre 2026 suivie de l'analyse des offres par le maître d'œuvre puis examen par la commission MAPA prévue le 27 novembre.
- Attribution du marché à procédure adaptée (MAPA) prévue au conseil de décembre 2026, puis transmission du dossier au préfet pour contrôle de légalité.
- Les travaux débuteraient fin janvier 2027 et se poursuivraient jusqu'à fin avril.

Une réunion publique sera organisée le 15 septembre 2026 à 19h00, en salle des fêtes pour informer les riverains et recueillir leurs observations sur le projet.

ZAC des JYRONDELLES : Approbation du compte rendu financier 2025 et prévisions 2026.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme et du traité de concession du 15 juillet 2014, prorogé par avenants 1 et 2 portant la fin du délai de la concession au 15 juillet 2030, passé avec le groupement OPAC Saône et Loire / Cabinet CHAMBAUD pour l'aménagement de la ZAC des Jyronnelles, le concessionnaire fournit chaque année, un compte rendu financier de l'année N-1 relatif à la réalisation de l'opération concédée, accompagné des prévisions budgétaires de l'année actualisées.

Il présente ensuite ce compte rendu qui comporte le rappel des données générales de l'opération, la situation foncière avec les acquisitions réalisées, le bilan pluriannuel de trésorerie avec l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le bilan prévisionnel actualisé.

Vu le compte rendu 2025 et les prévisions 2026 de l'opération concédée ZAC des Jyronnelles qui fait apparaître un bilan déficitaire de 49 016.65 € TTC pour l'année 2025. Le bilan total de l'opération arrêté au 31 décembre 2025 est donc déficitaire de 1 147 265,39 €.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu financier 2025 et des prévisions 2026 actualisées présentés par le groupement OPAC Saône et Loire / Cabinet CHAMBAUD à la collectivité pour l'opération d'aménagement ZAC des JYRONDELLES.

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

M. le Maire informe avoir rencontré le 24 juin dernier, des représentants de MBA pour traiter des enjeux et projets communaux en matière d'habitat pour les 6 prochaines années. Notre commune dépend du pôle péri urbain Ouest avec La Roche Vineuse, Chevagny et Berzé la Ville. Il rappelle que l'élaboration du 3^e Programme local de l'habitat (PLH) de Mâconnais Beaujolais Agglomération est en cours et vise à définir une stratégie habitat sur 6 ans, intégrant diagnostic, orientations et actions. Le pôle périurbain ouest, avec un objectif initial de 130 logements (PLH 2019-2025) et une production effective de 118 logements (91 % d'atteinte), présente des enjeux spécifiques : adaptation de l'offre aux besoins locaux (desserrement des ménages, vieillissement,

attractivité économique), sobriété foncière via la mobilisation du parc existant (vacances, rénovation), et diversification des typologies (petits logements pour actifs et seniors). Les défis incluent aussi la rénovation énergétique (27 % de passoires thermiques) et l'équilibre territorial face à la concentration des services sur Mâcon. Il précise que selon une logique purement mathématique basée sur la surface classée constructible au PLU mais non construite (incluant les jardins, cours...), 574 logements pourraient potentiellement être produits sur notre commune.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Les modifications proposées concernent des postes à temps non complet, tant pour des agents titulaires que contractuels, et s'inscrivent dans le respect des lignes directrices de gestion RH définies par l'arrêté municipal n° 21.03.140/459 du 26 mars 2021. Les crédits nécessaires à ces ajustements seront inscrits au budget communal.

Vu les avis du Comité Social Territorial (CST) saisi sur l'ensemble de ces modifications, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la commune comme suit, à effet aux dates indiquées :

Modification du temps de travail : Postes permanents à temps non complet – Fonctionnaire titulaire IRCANTEC

- o Modification d'un poste d'adjoint technique principal de 2nd classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de 16 heures, par un poste d'adjoint technique territorial principal de 2nd classe d'une durée hebdomadaire annualisée de 15 heures, à effet au 1er août 2026.
- o Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2nd classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de 17 heures 30, et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2nd classe d'une durée hebdomadaire annualisée de 20 heures, à effet au 1er septembre 2026.

Service de restauration scolaire : Postes permanents à temps non complet – Contractuel IRCANTEC

- o Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de 9 heures, et création d'un poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire annualisée de 7 heures 45, à effet au 1er septembre 2026.
- o Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de 4 heures, et création d'un poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire annualisée de 6 heures, à effet au 1er septembre 2026.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES, DU PARC ET DU MATERIEL AU 01/09/2026.

Mme JACOB présente le bilan annuel des locations de salles municipales et les études effectuées par la commission de gestion des salles municipales réunie le 19 mai 2026. Comme les années précédentes, ce bilan est déficitaire de 16 816.33 € (contre 14 781.07 € l'année précédente) expliqué principalement par la hausse des dépenses d'énergie, et une baisse des locations et donc des recettes de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend connaissance des observations et études effectuées par la commission de gestion des salles municipales, et :

- décide une actualisation des tarifs de location de l'ordre de 3% par rapport aux tarifs de 2025, à partir du 1^{er} Septembre 2026, applicable sur les tarifs de la salle des fêtes et parc municipal, la salle polyvalente et salles de réunion.
- institue un forfait minimum hors gel du chauffage de la salle polyvalente d'un montant de 25 €.
- institue la possibilité pour le loueur, d'opter sur demande expresse à la réservation, pour une dispense du ménage de la salle des fêtes (hors vaisselle et matériel) moyennant un forfait de 250 €.
- revalorise le montant horaire d'une heure de nettoyage à 33 €.

Toutes les autres dispositions restent inchangées, et les contrats de location seront modifiés en conséquence.

Mme Jacob rappelle qu'à compter du 1^{er} août, le ménage de la salle des fêtes sera effectué par l'Eclat du Morvan.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (CCLE)

M. Le Maire rappelle que dans chaque commune, une commission de contrôle des listes électorales doit être créée pour la durée de la mandature, afin de statuer sur les recours administratifs préalables et s'assurer de la régularité de la liste électorale (inscriptions et radiations des électeurs). Cette commission se réunit au moins une fois par an et obligatoirement avant chaque scrutin, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant celui-ci. Ne peuvent pas en être membres le Maire et les Adjoints titulaires d'une délégation.

Considérant que dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en tant membre de la CCLE, Mme Christine LEMOIGNE, conseillère municipale titulaire et Mme Nathalie BONNETAIN, conseillère municipale suppléante.

MBA – CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

M. Dewerdts informe que le Conseil Communautaire de MBA a examiné vingt-quatre rapports lors de cette séance. La question de l'élaboration d'un pacte de gouvernance demandé par plusieurs maires de l'agglomération, sera piloté par le Bureau Permanent, avec six étapes de validation prévues avant son adoption définitive en Conseil Communautaire. Plusieurs ajustements tarifaires ont été actés. Les tarifs du conservatoire Edgar Varèse et des centres aquatiques communautaires seront modifiés pour la période 2026-2027. Le secteur du tourisme a également été abordé, avec le renouvellement du classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme Communautaire. En matière de mobilité, les tarifs des transports urbains et périurbains ont été fixés à 1,30 € pour un ticket unitaire valable une heure, et un avenant à la concession de service public pour la gestion des transports a été validé. La répartition des recettes issues du forfait post-stationnement a par ailleurs fait l'objet d'une convention spécifique.

Suite à la dissolution des syndicats Petite Grosne et Mâconnais Beaujolais, MBA a repris la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, entraînant la substitution de la collectivité au sein du contrat de délégation de service public avec Suez. Cette transition s'accompagne de l'adoption de tarifs d'accès au service pour les communes de l'ex-syndicat Petite Grosne, incluant des frais de souscription et de résiliation fixés à 40 € HT chacun. Enfin, le Conseil a arrêté les comptes administratifs 2025 du budget principal et de ses sept budgets annexes (Site d'Azé, Cité de l'entreprise, Mobilités, Déchets ménagers, GEMAPI, Eau et Assainissement), avant d'affecter les résultats de clôture. Les tarifs de la taxe de séjour seront par ailleurs modifiés à compter du 1er janvier 2027. Sur le plan institutionnel, la liste des contribuables proposés à la désignation au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) a été approuvée, ainsi qu'une actualisation du tableau des effectifs.

Certaines communes ayant une attribution de compensation négative et la base de référence de la taxe professionnelle datant de 2005, il a été demandé si elle pouvait être réévaluée afin de revaloriser le montant de cette ACTP.

Les délibérations sont consultables sur le site de l'Agglomération : <https://www.mb-agglo.com/connaitre-mon-agglo/les-publications-administratives/deliberations-du-conseil-communautaire/>

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Conseil d'École n°3 de l'école primaire de Prissé

Mme Felix donne lecture du compte rendu du Conseil d'école n°3 de l'école primaire de Prissé qui s'est tenu le mardi 23 juin 2026, sous la présidence de M. Lovato, directeur de l'établissement. L'école de Prissé conserve ses 7 classes pour la rentrée 2026-2027, avec un effectif total de 139 élèves. L'équipe enseignante évolue avec le départ de Mme Laura Picard et l'arrivée de M. Florent Raymond, qui prendra en charge la classe de Petite Section. La répartition des élèves par niveau a été validée, bien que les compléments de service pour les enseignantes à temps partiel (Mmes Pelletier et Houdot) restent en attente de nomination par l'Inspection Académique. Par ailleurs, la classe IME, intégrant 18 élèves en situation de handicap, est encadrée par Mme Coline Legrand.

Plusieurs projets ont été présentés pour l'année à venir dont un projet lecture interclasses avec inscription au prix des Incorruptibles, une chorale d'école réunissant les élèves de la Petite Section au CM2.

Pour favoriser le dialogue avec les familles, une rencontre est prévue en début d'année, associant la mairie, les services périscolaires et le Sou des écoles, afin de présenter leurs missions et projets.

La commission des travaux a réalisé une visite des locaux le 9 juin 2026. Ont été décidés l'installation d'un lavabo dans le couloir des classes de CM1-CM2, l'ajout d'armoires à pharmacie supplémentaires et la fixation d'un tableau dans la classe IME. Également le déploiement d'une nouvelle structure de jeu et de deux bacs à sable dans la cour maternelle. Des améliorations en réponse à la canicule ont été apportées, à savoir la climatisation de la salle de motricité, l'installation de barnums ombragés et de brumisateurs.

Le bilan financier de la coopérative scolaire fait état d'un solde positif de 174,45 € pour l'exercice 2025-2026, avec 18 790,85 € de recettes (incluant subvention du Sou des écoles de 7 500 €, vente de photos scolaires, participations des parents) et 18 616,40 € de dépenses, dont 6 313 € consacrés au voyage scolaire des CM1-CM2 au Centre Eden, principale charge de l'année. Pour éviter que les voyages scolaires ne pèsent sur le budget courant, il a été décidé de créer un budget dédié pour ces dépenses exceptionnelles dès l'année prochaine.

Les crédits scolaires attribués par la commune sont reconduits à l'identique pour 2026-2027

Les actions menées au troisième trimestre ont illustré les axes prioritaires du projet d'école avec notamment : Savoir Rouler À Vélo (SRV) pour les CM2, permis Piéton pour les CE2, une course inter-écoles, de la gymnastique et de jeux d'opposition pour les GS/CP et CE1. Les maternelles et CE1 ont participé à des ateliers de permaculture et d'observation de la faune et les PS/MS et MS/GS ont exploré les traces de castors lors d'un grand jeu éducatif. Également des interventions du conservatoire de Mâcon, préparation de la Fête de la musique, et poursuite du projet « Classe Orchestre » pour les CM1. Un projet « chorale » est envisagé pour l'année prochaine réunissant tous les niveaux. Pour la deuxième année consécutive, le conseil a validé le vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves.

Puis Mme Felix informe qu'avec M. le Maire, Mmes Janot et Berland et le directeur d'école, la remise des récompenses scolaires aux élèves de CM2 (trois livres dont deux livres offerts par la commune) a été effectuée le 23 juin.

- Réunion Arrondissement Macon

Mme FELIX informe avoir participé à une réunion organisée par Mme la directrice des services de l'Éducation Nationale le 11 juin 2026 au collège Bréard, portant sur la mise en place d'une expérimentation relative à la construction de la carte scolaire dans 18 départements, dont la Saône-et-Loire. À partir d'une projection démographique pluriannuelle, la carte scolaire sera retravaillée au regard de différents critères, et notamment les contraintes d'aménagement du territoire et les effectifs. L'objectif est de regrouper les toutes petites écoles. Chaque commune doit répondre à un questionnaire sur la baisse démographique. La prochaine réunion est prévue le 15 octobre 2026 afin de présenter les projections pour les cinq ans à venir.

GAZ DE FRANCE – COMPTE RENDU ADMINISTRATION ET FINANCIER 2025

Monsieur le Maire rappelle que GRDF assure la distribution du gaz naturel et du biométhane sur notre territoire dans le cadre d'une concession publique. Puis il présente les données 2025, avec 426 clients raccordés au réseau de distribution de gaz, 6 338 MWh de gaz acheminés et 18 km de canalisations. Ce patrimoine a une valeur nette économique de 795 k€, et est financé à 98 % par GRDF.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD)

Monsieur SEY et Madame BONNETAIN ont assisté à l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2026, portant sur l'approbation de la modification des statuts visant à assurer le cohérence et amélioration du fonctionnement de l'agence.

Puis a lieu l'assemblée générale ordinaire avec la présentation du rôle, missions et champs d'intervention de l'ATD. L'agence connaît une amélioration de son fonctionnement interne avec un changement de direction et l'arrivée de nouvelles recrues. Le rythme de traitement des dossiers est satisfaisant avec 366 instructions en cours.

ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL

Mme Jacob informe avoir participé, le 9 juin 2026, à l'assemblée générale du Foyer Rural avec la participation de 20 membres. Le trésorier a présenté les comptes 2024-2025, révélant un excédent de 2 501 €. La hausse du

nombre d'adhérents (247 adhérents contre 210 l'année précédente et 267 prévus la saison prochaine) est attribuée en partie à la reprise des activités de tarot et de peinture, jusqu'alors gérées de manière indépendante.

La nouvelle plaquette a été présentée, avec une nouvelle activité : le Street Dance, qui vient enrichir l'offre culturelle et sportive de l'association. Par ailleurs, le professeur de danse, Kostandinos Laska ne sera pas reconduit. A été décidé la fin de l'adhésion à la Fédération des Foyers Ruraux car la cotisation, s'élevant à 4 515 €, était jugée peu utile par l'association. Pour pallier cette suppression, le Foyer Rural a choisi de souscrire une assurance auprès de la MAIF, pour un coût estimé 1 500 €, générant ainsi une économie de 3 000 €. Cette mesure nécessitant une modification des statuts, elle a été entérinée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a suivi la réunion ordinaire.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme Jacob informe que la Commission Développement Durable de la commune de Prissé s'est réunie le 24 juin 2026. L'objectif transversal est d'ancrer la transition écologique et sociale dans les différentes commissions municipales, en conciliant sobriété, biodiversité et inclusion. Un référent élu a donc été désigné au sein de chacune de ces commissions. Plusieurs initiatives ont été évoquées pour concrétiser ces orientations, avec un recensement des arbres du parc municipal, la plantation d'une quinzaine d'arbres fruitiers sur un terrain communal près du cimetière, ce sous réserve d'aides techniques ou financières.

Une randonnée thématique est organisée le 20 septembre 2026 à 9h30 pour les élus, agents et habitants, afin de mettre en lumière les actions des services techniques en faveur de la faune et de la flore locale. Le parcours, partant du parc municipal, inclura des présentations sur les plantations, le potager de l'école, les herbes aromatiques et les ateliers municipaux, afin de se rendre au pique-nique organisé au château de Montceau (repas tiré du sac) avec l'apéritif offert par la commune.

Puis, Christine Lemoigne, désignée référente communale auprès de la Fredon, a partagé les enseignements d'une formation FREDON BFC sur les espèces invasives (ambrosie, moustique tigre, frelon asiatique), soulignant l'importance de la vigilance collective.

OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE

M. Dewerd et Mme Jacob exposent les points abordés lors d'une réunion qui s'est tenue le mardi 30 juin 2026 à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne sur le thème « Enjeux et perspectives du tourisme local ». A été présenté le potentiel touristique de notre territoire : la France est la 1^{re} destination mondiale en nombre de visiteurs internationaux en 2025, avec 222 milliards d'euros de consommation touristique intérieure et 1 416 emplois touristiques. L'offre de notre agglomération comprend 2 gares, dont une gare TGV, et 2 aéroports internationaux, 350 km de sentiers balisés, l'espace classé « Grand Site de France », 2 restaurants étoilés parmi les 65 restaurants du territoire, 592 973 visiteurs sur les 7 sites les plus fréquentés de l'agglomération. L'indice de touristicité de l'agglomération est de 70/100, contre 49/100 en moyenne en France. Les visiteurs se répartissent comme suit : 14 % de clientèle locale, 43,5 % de clientèle française et 42,5 % de clientèle internationale. En 2025, 2 479 342 nuitées ont été enregistrées, avec une durée moyenne de séjour de 1,75 jours. Les ressources de l'OTC proviennent à 45 % des fonds propres de l'OTC et des actions menées par celle-ci, et à 55 % de l'agglomération, dont 640 000 euros collectés via la taxe de séjour, taxe dont chaque commune doit s'assurer qu'elle est bien reversée.

COMMISSION COMMUNICATION

M. Dewerd informe avoir rencontré Mme Bonnetain et Mme Nunez, administratrice du compte Facebook « Pour les habitants de Prissé », qui compte 1 200 abonnés et rayonne plus largement que l'application communale Intramuros, qui en compte 262. Afin de communiquer certaines informations communales, il a été acté que Mme Nunez ouvrirait un compte administrateur anonyme « Mairie de Prissé », qui permettra à Mme Bonnetain de les publier afin de toucher un plus grand nombre d'habitants.

Puis, il rappelle qu'il a été acté la mise en œuvre d'ateliers d'accompagnement numérique à destination des habitants, en collaboration avec les services du Département « Van71 ». Six sessions de deux heures seront donc organisées tous les mardis, du 6 octobre au 10 novembre 2026, en mairie, dans la salle du conseil. Chaque conseiller est chargé de distribuer le flyer destiné à informer les habitants dans les boîtes aux lettres de son secteur. Ces ateliers, entièrement gratuits, pourront accueillir les habitants intéressés (25 places). Les inscriptions se font auprès du secrétariat de Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Fibre

Monsieur Lotrous signale que l'installation de la fibre actuellement en cours au lieu-dit Saint Claude est stoppée depuis 3 jours. Il devient urgent que les travaux reprennent.

✓ Dépôt sauvage Rue des Préauds

M. Le Maire informe avoir dressé un PV d'infraction suite aux dépôts sauvages de déchets en centre bourg, sur une parcelle privée, et l'avoir transmis à Mme la Procureure de la République.

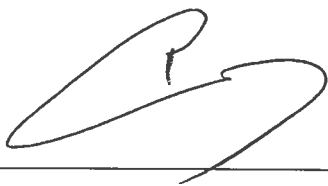
✓ M. Le Maire rappelle que suite au décès tragique de Numan dans le parc municipal en 2024, un arbre ainsi qu'une plaque ont été installés dans le parc municipal. Ses parents souhaitent poser cette plaque sur une petite stèle de 40cm. Un accord a été donné et il a été convenu de déplacer l'ensemble à hauteur de la passerelle menant à l'île.

Prochain Conseil le Mardi 1^{er} septembre 2026 à 20 h 00

Séance levée à 23 h 00

PROCES VERBAL ARRETÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 01/09/2026

Le Maire,
Pierre DESROCHES



Le Secrétaire de séance,
LOTROUS Arthur

